



CHARTRE ÉTHIQUE ET DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE 2022

BUSINESS UNITS
HOME & BUILDING
POWER ENERGY
DISTRIBUTION

VERSION 1 - 28092022

SOMMAIRE

I - A L'ATTENTION DES COLLABORATEURS
DU GROUPE VERNET P. 03-04

II - L'ESPRIT VERNET P. 04-05

III - NOS ENGAGEMENTS P. 05-07

IV - NOS RÈGLES EN MATIÈRE DE
RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE P. 0-11



I - À L'ATTENTION DES COLLABORATEURS DU GROUPE VERNET

Le Groupe Vernet s'engage à respecter les principes les plus élevés de l'éthique des affaires et de la gouvernance d'entreprise car nous sommes intimement persuadés que l'adoption d'une approche proactive en matière de conduite vertueuse des affaires augmente la confiance dans notre entreprise et améliore les relations avec les principales parties prenantes.

Nous sommes fiers de contribuer au développement durable à l'échelle mondiale grâce à des technologies qui améliorent la qualité de vie des personnes et qui veillent à la protection de la planète. Nous avons en effet choisi d'investir dans une technologie moderne de haute qualité pour tous nos équipements de production afin de minimiser la charge environnementale, ainsi que d'utiliser l'énergie et de traiter les matières premières de manière durable et rentable.

Dans le cadre de notre travail, nous pouvons tous un jour être confrontés à des situations inhabituelles ou délicates et nous interroger sur la bonne attitude à adopter. Les réponses seront d'autant plus faciles à trouver si les valeurs directrices de Vernet sont bien connues de tous, si nous évoluons dans un environnement favorisant les comportements éthiques et si nous les cultivons.

En tant que salarié de Vernet, vous ne devez jamais hésiter à poser une question à votre responsable hiérarchique ou à lui signaler un problème. De même, si vous avez connaissance d'une situation dans l'entreprise où vous estimez que les normes en matière d'éthique et de légalité ont été transgressées ou si vous avez l'impression d'être soumis à une pression ou de trahir vos valeurs pour répondre à une demande, il est de votre responsabilité d'en informer la société. Nous rappelons que tout comportement suspect peut être dénoncé par le biais de notre plateforme de signalement (<https://vernet.signalement.net/>).

Vernet ne sanctionnera jamais de collaborateur qui aurait posé, en toute bonne foi, des questions ou exprimé des craintes relatives à nos obligations éthiques ou légales.

A l'inverse, tout salarié auquel sera reproché un manquement au respect de la légalité, fera l'objet de sanctions disciplinaires, lesquelles pourront comprendre la résiliation du contrat de travail et/ou une action en justice.

Nous souhaitons mobiliser l'ensemble de nos collaborateurs pour que la Responsabilité Sociétale de notre Groupe soit au cœur de notre stratégie de développement et que les enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux soient pris en compte dans les pratiques managériales et professionnelles de nos collaborateurs. Cette charte éthique et de RSE encadre la démarche de responsabilité de Vernet, tant en matière d'éthique du management, d'intégrité et de respect des lois que de responsabilités sociales, sociétale et environnementale.

Vernet est un employeur et une entreprise citoyenne responsable qui respecte ses engagements.

II - L'ESPRIT VERNET

Historiquement français, le Groupe doit désormais son succès à la mise en place d'usines de fabrication locales pour mieux servir nos clients partout dans le monde. La R&D, la technologie et la logistique à l'échelle mondiale soutiennent en permanence les installations locales.

Les hommes et les femmes employés de Vernet sont notre ressource la plus précieuse. Ils sont animés par des valeurs fortes telles que l'esprit d'équipe, la responsabilité, le respect et le sens du partenariat. Leur engagement dans la réussite de nos clients est le principal atout de Vernet.

La qualité de nos produits est un savant mélange entre un savoir établi de longue date, l'entreprise ayant été créée en 1927, et une constante amélioration de la technologie et des process. Nos solutions thermostatiques contribuent à la préservation des ressources naturelles, à l'amélioration du confort et de la sécurité des utilisateurs, en restant à un prix abordable et en présentant une utilité durable.

Notre objectif est la performance globale. Car nous sommes convaincus que la performance de notre entreprise ne se limite pas à ses résultats économiques et financiers. Notre objectif est la création de valeur globale. Une réussite économique durable est indissociable d'un projet humain ambitieux. La confiance, le respect, la solidarité, la valorisation simultanée de l'initiative individuelle et du travail collectif sont au cœur de notre identité. Ces valeurs guident nos actions et nos comportements, inspirent notre management et nos organisations. Elles se concrétisent, vis-à-vis de l'ensemble de nos collaborateurs, par notre politique RSE.

III - NOS ENGAGEMENTS

SOCIAL

Agir en employeur responsable qui respecte ses engagements

En amont des recrutements, Vernet, en relation avec les écoles et des acteurs locaux de l'emploi, agit pour développer l'attractivité de nos métiers et contribuer au développement de l'emploi.

Parce que Vernet estime essentiel de soutenir les jeunes dans leurs études et leur insertion professionnelle, nous accueillons en permanence apprentis, alternants et stagiaires. Pour les meilleurs et les plus motivés d'entre eux, il arrive que le contrat à durée déterminée se transforme en embauche.

La démarche d'employeur responsable s'exprime aussi dans le dialogue social actif avec les instances représentatives du personnel.

Garantir l'égalité des chances pour tous

La diversité des talents qui composent notre effectif nous enrichit, nous rend plus forts et fait du Groupe Vernet un employeur inclusif et non-discriminant.

Chez Vernet, la gestion des ressources humaines et, plus généralement, les relations entre les collaborateurs sont fondées sur les principes de confiance et de respect mutuels.

Vernet poursuit une politique engagée de management de l'égalité des chances, en particulier en matière de mixité professionnelle, d'emploi des personnes handicapées, des personnes issues de l'immigration et des seniors.

Les membres du Comité de Direction sont garants de la mise en œuvre de cette politique. Ils veillent à en diffuser les principes dans l'ensemble de la chaîne managériale.

Assurer un environnement de travail sain

La démarche d'employeur responsable s'exprime aussi dans le souci permanent d'accueillir les salariés dans un environnement de travail sain et exempt de toute forme de harcèlement. Car chacun d'entre nous a droit au respect et à la dignité humaine.

Chez Vernet, ce principe est fondamental dans notre façon de travailler. Tout comportement ou action pouvant aller à l'encontre de ce droit, et en particulier toute forme de harcèlement moral ou sexuel, est inacceptable.

Assurer la sécurité de chaque collaborateur

L'objectif est d'atteindre le zéro accident. Cet objectif s'applique aux collaborateurs de Vernet ainsi qu'à toute personne amenée à travailler dans l'entreprise. La société engage toutes les actions de prévention appropriées pour atteindre cet objectif.

L'organisation de formations sécurité suivies par l'ensemble des collaborateurs ainsi que les communications régulières sur le sujet contribuent notamment à ce que chacun devienne acteur de prévention dans ses comportements quotidiens.

Le management, à tous les niveaux hiérarchiques, s'implique fortement dans le pilotage, la mise en œuvre et le suivi de la politique sécurité. Les résultats dans ce domaine font partie des éléments d'appréciation de la performance des managers.



ENVIRONNEMENT

Réduire l'impact des activités

Vernet travaille à ce que l'ensemble de ses sites soient certifiés ISO 14001. Dans nos activités, nous nous efforçons d'atteindre les meilleurs standards environnementaux en matière de préservation des ressources naturelles, de consommations énergétiques et de recyclage de nos déchets.

Vernet veillera toujours au moins à respecter les exigences légales, à se montrer totalement transparent et à mettre en œuvre un processus d'amélioration continue s'appuyant sur des indicateurs de performance.

IV - NOS RÈGLES EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALES

Chaque collaborateur de Vernet, quels que soient ses fonctions et son niveau hiérarchique, doit respecter les principes de comportement décrits dans les présentes règles et complétés dans notre Code de bonne Conduite.

Celles-ci n'ont pas pour objet de se substituer aux lois et règlements applicables mais de définir des attitudes et de donner des repères qui, au-delà du nécessaire respect de la loi, traduisent un comportement personnel et professionnel exemplaire dans l'intérêt de la Société.

Dans leur mise en œuvre, chacun fait preuve de bon sens et de probité. Chaque collaborateur doit acquérir une connaissance suffisante des règles applicables à ses activités, afin de lui permettre de déterminer le moment où il lui devient nécessaire de prendre conseil auprès de la hiérarchie, du service des ressources humaines ou de la Direction.

AGIR EN ENTREPRISE RESPONSABLE QUI RESPECTE SES ENGAGEMENTS

Respecter la légalité

En tant qu'entreprise opérant au milieu de cultures et de traditions variées, dans de nombreuses juridictions aux lois et aux réglementations qui leur sont propres, nous sommes attentifs au respect de pratiques commerciales durables. Pour y parvenir, nous nous engageons à développer une culture qui promeut et respecte les droits humains, le droit au travail et les meilleures pratiques environnementales à travers le monde, et nous menons nos activités avec honnêteté. C'est la raison pour laquelle nous attendons de nos collaborateurs un respect total des lois et qu'ils fassent preuve d'éthique.

Chaque collaborateur doit adopter un comportement exempt de tout reproche et s'interdire toute pratique illicite ou déloyale. À cet égard, aucun objectif de performance ne peut être défini, imposé, accepté ou rétribué sous quelque forme que ce soit si sa réalisation implique de déroger aux présentes règles.

Fournir des produits sûrs et de qualité à ses clients

Depuis son origine, Vernet a placé la qualité et l'innovation au rang des priorités absolues. Ainsi, Vernet commercialise des solutions thermostatiques conçues pour contribuer à la préservation des ressources naturelles, à l'amélioration du confort des utilisateurs et de leur sécurité, tout en maintenant un prix abordable et une utilité durable.

Nous travaillons en partenariat avec nos clients pour répondre à leurs besoins et proposer des solutions qualitatives et durables.

Respecter ses concurrents

Vernet respecte toutes les parties prenantes de son environnement professionnel, y compris ses concurrents. Nous les traitons comme nous aimerions qu'ils nous traitent. Notre intérêt est de travailler dans un secteur où les pratiques commerciales jouissent d'une bonne réputation. Cela nous facilite la tâche et renforce la confiance de nos clients.

Nous nous interdisons toute pratique risquant d'entraver le libre jeu de la concurrence.

Les collaborateurs Vernet doivent donc s'abstenir de tout comportement susceptible d'être considéré comme une pratique anticoncurrentielle sur les marchés sur lesquels ils opèrent.

Choisir et traiter ses fournisseurs de façon équitable

Vernet sélectionne scrupuleusement ses fournisseurs, sur la base de conditions équitables et sans favoritisme, en faisant preuve de la plus grande transparence possible.

Quels que soient les pays dans lesquels ils se trouvent, nos fournisseurs doivent lire, accepter et respecter notre Code de Conduite Fournisseurs qui énonce les normes éthiques qui sont les nôtres. Nous attendons d'eux qu'ils partagent notre approche en matière d'éthique, de droits humains et de protection de l'environnement. Ce code est essentiel pour construire et développer des relations de confiance avec eux.

Nous demandons toujours à nos fournisseurs de se conformer aux lois et réglementations nationales et internationales applicables, ainsi que de respecter les droits humains universellement reconnus.

Être attentifs aux conflits d'intérêts

Chaque collaborateur de Vernet est tenu à un devoir de loyauté à l'égard de la société. Nous devons tous être particulièrement attentifs aux conflits d'intérêts et éviter les situations où nos intérêts personnels pourraient entrer en conflit avec ceux de Vernet.

Ainsi, dans un souci de transparence, nous devons informer notre hiérarchie en cas de conflits d'intérêts réels ou potentiels, qui pourraient influencer ou donner l'impression d'influer sur notre jugement et nos actes.

Lutter activement contre la corruption

En matière de corruption, Vernet a une tolérance zéro.

La négociation et l'exécution des contrats ne doivent pas donner lieu à des comportements ou faits pouvant être qualifiés de corruption active ou passive, de complicité de trafic d'influence ou de favoritisme. Aucun collaborateur de Vernet ne doit accorder directement ou indirectement à un tiers des avantages indus, de quelque nature qu'ils soient et par quelque moyen que ce soit, dans le but d'obtenir ou de maintenir une transaction commerciale ou un traitement de faveur. De même, chaque collaborateur évitera les rapports avec des tiers susceptibles de le placer personnellement en situation d'obligé et de faire naître un doute sur son intégrité. Tout collaborateur qui serait sollicité à cet égard devrait en référer à sa hiérarchie qui prendrait toutes mesures pour mettre fin à cette situation.

Des cadeaux ne peuvent être offerts ou acceptés au nom de la société Vernet que lorsque leur valeur est symbolique ou faible eu égard aux circonstances, et pour autant que celles-ci ne soient pas de nature à faire douter de l'honnêteté du donateur ou de l'impartialité du bénéficiaire.

Protéger nos données confidentielles et celles qui nous sont confiées

Chez Vernet, nous sommes bien conscients que les informations ont une valeur et que divulguer des informations confidentielles, sans y être autorisé, peut entraîner une perte de valeur de notre société et nous porter préjudice.

Nous mettons donc tout en œuvre pour protéger cette information confidentielle, ne pas la divulguer à des personnes non autorisées, à l'intérieur ou à l'extérieur du Groupe, et à ne pas discuter des opérations du Groupe dans des lieux publics (restaurant, train, avion, ...).

L'obligation liée à la préservation des informations confidentielles perdure même après avoir quitté le Groupe.

Respecter la vie privée et les données personnelles

Nous avons tous droit au respect de notre vie privée. C'est pourquoi Vernet prend toutes les mesures qui s'imposent pour s'assurer que le traitement des données personnelles soit en accord avec les lois et la réglementation applicable.

Ces mêmes précautions sont prises avec nos partenaires commerciaux.

Préserver les actifs de la société

Chaque collaborateur Vernet se doit de protéger les biens et actifs de la société. Ceux-ci ne se limitent pas aux meubles et immeubles. Ils incluent les idées ou savoir-faire élaborés par les collaborateurs de la société, ainsi que sa réputation.

Les listes de clients et de sous-traitants ou fournisseurs, les informations sur les marchés, les pratiques techniques ou commerciales, les offres ou études techniques, et plus généralement toutes les données ou informations auxquelles les collaborateurs ont accès dans l'exercice de leurs fonctions, font partie du patrimoine de Vernet.

Aucun collaborateur ne s'approprie pour son utilisation personnelle un actif quelconque de la société, ni ne le met à la disposition de tiers pour une utilisation au bénéfice d'autres parties que ladite société. Les systèmes de communication et les réseaux intranet sont la propriété de Vernet et sont utilisés à des fins professionnelles.

Une utilisation à des fins personnelles n'est autorisée que si elle se cantonne dans des limites raisonnables, si elle se justifie par le besoin d'un juste équilibre entre vie privée et vie professionnelle, et se révèle nécessaire. Il est interdit d'utiliser ces systèmes et réseaux à des fins illicites, notamment pour transmettre des messages à caractère racial, sexuel ou injurieux.



Chacun s'interdit également d'effectuer des copies illégales des logiciels utilisés par la société ou de procéder à une utilisation non autorisée de ces logiciels.

Travailler en toute transparence et lutter contre le blanchiment d'argent

Les opérations et transactions qui sont effectuées par Vernet sont enregistrées de manière sincère et fidèle dans les comptes du Groupe, conformément aux réglementations en vigueur et aux procédures internes. En effet, tout collaborateur Vernet effectuant des enregistrements comptables fait preuve de précision et d'honnêteté, et s'assure de l'existence de la documentation correspondant à chaque écriture.

Nous sommes attentifs à tout transfert de fonds et notamment à l'identité du destinataire et au motif du transfert. Cette vigilance est essentielle et nous permet de nous assurer que nos activités ne servent pas à « blanchir » des fonds en provenance d'activités criminelles.

Nous avons tous l'obligation de nous assurer que l'ensemble des informations figurant dans nos documents financiers ou autres, sont exactes. Chaque collaborateur Vernet participe à l'amélioration continue de la gestion des risques et facilite l'identification et le traitement des dysfonctionnements. C'est une des clés du succès de toute entreprise. C'est essentiel à la conduite honnête, efficace et licite de notre activité.

Il est également primordial de fournir à nos actionnaires des informations transparentes, fidèles et fiables.

Toute entrave à la bonne exécution des contrôles et audits, qu'ils soient le fait des commissaires aux comptes, de nos clients ou des organismes normalisateurs, ainsi que toute dissimulation d'information dans ce cadre sont interdites et constitueraient des manquements graves aux présentes règles.

Agir en entreprise citoyenne

Vernet est une entreprise citoyenne. Nous estimons essentiel de respecter scrupuleusement la législation fiscale partout où nous opérons et de nous acquitter de l'ensemble des taxes et impôts locaux et nationaux requis.

Nous tenons des livres et documents comptables complets et fidèles et nous effectuons nos déclarations fiscales et sociales.



Vernet HQ
21-27 Route d'Arpajon
Ollainville - BP31
91291 Arpajon Cedex



www.vernet-group.com

GROUPE VERNET 2022 - Tous droits réservés, Vernet, son logo et les noms de produits sont des marques déposées. Document confidentiel et propriétaire. Ce document et toutes les informations qu'il contient sont la propriété exclusive du GROUPE VERNET. Aucun droit de propriété intellectuelle n'est accordé par la livraison de ce document ou la divulgation de son contenu. Ce document ne peut être reproduit ni communiqué à un tiers sans l'autorisation écrite expresse du GROUPE VERNET. Ce document et son contenu ne doivent pas être utilisés à des fins autres que celles pour lesquelles il est fourni. Les déclarations faites dans ce document ne constituent pas une offre. Ils sont basés sur les hypothèses mentionnées et sont exprimés de bonne foi. Si les motifs sous-jacents de ces déclarations ne sont pas indiqués, le GROUPE VERNET se fera un plaisir d'en expliquer le fondement.